

Code de comportement de la Banque Cler

«Cler» signifie clair, simple et compréhensible.

Un nom qui reflète notre vision: chaque jour, nous facilitons le rapport à l'argent. Afin que, toutes et tous, nous profitons davantage de la vie. Aujourd'hui et demain. En notre qualité de banque suisse, nous couvrons tout le pays grâce à nos succursales. Nous donnons la priorité à notre cœur de métier et axons notre offre sur les besoins de la clientèle privée et immobilière ainsi que sur le Private Banking.

Ce qui nous distingue, c'est l'association unique d'opérations bancaires en personne (succursales) et d'une offre de néobanking numérique (Zak). En 2018, nous avons lancé sur le marché la première offre de néobanking du pays, Zak. Forts de près d'un siècle de tradition sociale, nous assumons pleinement notre responsabilité sociale et conseillons notre clientèle sur un pied d'égalité.

Le présent code de comportement a été adopté le 16 septembre 2024 par la Direction générale de la Banque Cler et le 24 octobre 2024 par le Conseil d'administration.

Code de comportement de la Banque Cler

Caractère contraignant de notre code de comportement

Le présent code de comportement regroupe nos valeurs et nos principes d'action et est contraignant pour l'ensemble du personnel de la Banque Cler, la Direction générale et les membres du Conseil d'administration. Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux en fonction de nos normes éthiques et nous engageons à ce que ceux-ci se soumettent eux aussi aux présentes valeurs.

Nous évoquons régulièrement notre code de comportement afin que l'ensemble du personnel connaisse et assimile les valeurs et règles qu'il contient. Les nouvelles recrues en reçoivent un exemplaire à leur arrivée.

Actions dans le respect de nos valeurs en matière de comportement

Nous agissons selon nos valeurs en matière de comportement: intégrité, durabilité, courage, passion et respect.

- **Intégrité:** nous garantissons la clarté et tenons parole.
- **Durabilité:** nous léguons à la prochaine génération un monde meilleur. Sur les plans économique, écologique et social.
- **Courage:** nous n'hésitons pas à relever les défis d'envergure. Nous sommes guidés par le respect de la mission et la confiance en notre force.
- **Passion:** nous agissons avec compétence et cœur, car nous aimons ce que nous faisons.
- **Respect:** nous abordons les choses de façon ouverte et franche. Nous faisons preuve d'empathie et montrons de l'estime.

Action entrepreneuriale

Par nos actions, nous contribuons à la réussite de la Banque Cler en tant qu'entreprise. Nous identifions les opportunités, anticipons et prenons des décisions qui soutiennent une croissance et une innovation qui durent dans le temps. Nous nous engageons à utiliser les ressources à bon escient, à optimiser les coûts et à maximiser la plus-value pour notre clientèle. Par notre comportement, nous montrons qu'agir de façon responsable n'est pas contradictoire avec le rendement de l'entreprise.

Respect des exigences juridiques et réglementaires

Le respect des exigences juridiques et réglementaires constitue un élément essentiel de notre esprit d'entreprise, dont les principes directeurs sont élaborés à l'aide du présent code de comportement. Ceux-ci sont concrétisés et vérifiés régulièrement par le biais de règlements, directives et processus internes.

Nos services spécialisés se perfectionnent constamment et forment le personnel, tout particulièrement par rapport aux exigences juridiques et réglementaires applicables. Nous identifions les risques potentiels de notre activité en amont, les évaluons et les gérons proactivement de manière à les ramener à un niveau approprié.

Préservation de l'intégrité en interne et vis-à-vis du public externe

Notre intégrité favorise notre bonne réputation et la confiance en notre activité. Nous nous adressons donc à notre clientèle, à nos partenaires commerciaux et au grand public avec respect, confiance et compétence. Nous faisons preuve d'ouverture et de transparence dans nos rapports avec les autorités. Nous respectons toutes les personnes qui nous entourent, indépendamment de leur âge, sexe, orientation sexuelle, religion, opinion philosophique, handicap, origine ethnique ou sociale, nationalité ou couleur de peau.

Nous ne tolérons ni discrimination ni aucune forme de harcèlement. Un comité interne, auquel siège également la Commission du personnel en fonction de la situation, évalue les situations de ce type et peut décréter des mesures.

Responsabilité vis-à-vis de notre personnel

La Banque Cler applique une politique du personnel progressiste et sociale reposant sur ses valeurs de courage, de durabilité, de respect, de passion et d'intégrité. Celles-ci constituent les piliers d'un environnement de travail constructif et sûr, au sein duquel le personnel peut collaborer efficacement. Nous mettons un point d'honneur à disposer de réglementations de travail souples, de méthodes de travail innovantes et d'une culture du feed-back franche. Nous percevons les erreurs comme des occasions d'apprendre et faisons preuve d'estime envers le personnel, auquel nous nous adressons sur un pied d'égalité. Nous disposons d'une Commission du personnel qui recueille les intérêts et les demandes du personnel pour les défendre devant la Direction générale.

Nous œuvrons activement en faveur de la diversité et favorisons l'égalité des chances et de traitement de l'ensemble de notre personnel. Nous concrétisons la diversité et avons instauré un environnement de travail inclusif. Pour ce faire, nous avons recours à des formations, à des campagnes de sensibilisation et à la promotion de la présence de femmes à des postes de direction. Nous nous engageons également dans le cadre de réseaux et de manifestations afin d'encourager l'échange et le réseautage chez notre personnel.

Responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de la société

La thématique du développement durable est intégrée en tous points à notre stratégie d'entreprise et s'inscrit également dans notre gestion des risques. Nos efforts en la matière se dirigent systématiquement vers notre activité d'exploitation et notre cœur de métier. Nous nous engageons pour un développement durable et, partant, apportons une contribution positive en faveur de l'environnement, de la société et de l'économie. En outre, nous épaulons notre clientèle dans la réalisation de ses propres objectifs en ce sens. Nous soutenons tout particulièrement les objectifs climatiques de la Confédération et des cantons, et nous nous alignons donc sur les exigences de l'Accord de Paris sur le climat. Nous nous engageons à respecter les droits humains, notamment les principes et droits fondamentaux du droit du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), tels que l'interdiction du travail des enfants. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent eux aussi les droits humains et les normes éthiques et écologiques. Ils s'y engagent par leur approbation de notre Convention de développement durable.

Au niveau du Groupe BKB, nous décrivons notre modèle commercial et rendons des comptes quant à nos vérifications de diligence, concepts, risques, mesures, objectifs et progrès en matière d'environnement (en particulier de climat et de CO₂), de questions sociales et d'intérêts des travailleurs, de respect des droits humains et de lutte contre la corruption. En outre, nous déclarons publiquement comment nous gérons les répercussions potentielles de notre activité sur la société et l'environnement.

Gestion des données et sécurité des informations

Nous respectons la confidentialité des données et la protection de la vie privée de notre clientèle. Nous nous conformons aux exigences légales, réglementaires et internes en matière de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité. Nous gérons les données et informations avec diligence, respectons les prescriptions de la FINMA et préservons le secret bancaire. Nous classons les données selon leur besoin de protection et veillons à la protection des secrets d'affaires. Nous n'autorisons l'accès aux données qu'aux collaboratrices et collaborateurs et

partenaires qui en ont besoin pour exécuter leurs tâches et seulement si nous disposons d'une autorisation en ce sens.

Nous informons notre clientèle de la gestion de ses données par le biais de notre déclaration de protection des données, valable pour tous les départements de la banque et publiée sur notre site internet. Nous envoyons sur demande des renseignements à notre clientèle, à notre personnel ainsi qu'à d'autres personnes autorisées concernant leurs données et veillons à ce que ces personnes puissent exercer leurs droits.

En respectant notre norme de sécurité conformément à ISO, nous garantissons que les données de notre clientèle aussi bien que celles de la banque sont protégées contre toute divulgation, modification ou suppression non autorisée, ne peuvent pas être perdues ou volées et restent à disposition pour les processus commerciaux critiques en temps utile. Ces aspects sont également garantis, entre autres, par la restriction des droits d'accès, l'utilisation de technologies d'authentification et de cryptage ainsi que la prévention de la fuite de données (Data Leakage Prevention, DLP).

Gestion des conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre de notre activité. Nous nous efforçons d'agir de sorte que les intérêts de la banque ou de son personnel n'entrent pas en contradiction avec ceux de la clientèle. Dans cette optique, nous avons pris des mesures visant à identifier et éviter les conflits d'intérêts ou à exclure tout désavantage pour la clientèle. Cette stratégie nous permet d'agir de façon objective et impartiale. Si un conflit d'intérêts est inévitable, nous en informons les personnes concernées. Un service interne surveille les conflits d'intérêts potentiels et tient un registre en la matière.

L'exercice d'une activité accessoire, d'une charge publique ou d'une activité dans une organisation professionnelle est soumis à autorisation. Notre politique de rémunération est orientée vers le succès à long terme de la banque, ce qui implique également que les dispositions en la matière ne doivent pas engendrer de conflits d'intérêts au sein du personnel.

Corruption et libéralités

Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de corruptibilité personnelle. L'acceptation ou l'octroi de cadeaux et d'avantages de faible valeur et conformes aux usages sociaux remis sans attendre de contrepartie sont autorisés.

En notre qualité de banque, nous adoptons une attitude politiquement neutre et ne versons aucun don ou aucune autre libéralité à des personnalités politiques, partis politiques ou institutions similaires. Nous défendons nos intérêts et nous nous impliquons dans le processus politique par le biais de notre adhésion à des associations.

Prévention de la criminalité financière

Notre banque est résolument opposée à toute forme de criminalité financière. Nous nous conformons aux dispositions en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'en matière de prévention des délits fiscaux, et nous en garantissons le respect dans le cadre des relations d'affaires que nous entretenons. Par ailleurs, nous remplissons les obligations de diligence qui nous incombent dans le cadre de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) et observons les dispositions nationales et internationales concernant les sanctions. À cette fin, nous disposons de systèmes automatisés et de processus prédéfinis en vue d'identifier et de prévenir la criminalité financière.

Conduite sur le marché

Nous ne divulguons les informations non publiques en interne qu'aux personnes qui en ont réellement besoin dans le cadre de leur travail. Nous ne les exploitons pas au détriment de notre clientèle, et nous nous gardons de toute forme de délit d'initié, de manipulation de marché ou de cours, ou de toute autre conduite non autorisée sur le marché. Nous interdisons à notre personnel les opérations pour compte propre non autorisées et n'aidons pas notre clientèle à se procurer des avantages non autorisés. Par conséquent, nous disposons de directives, processus et contrôles permettant de prévenir ou d'identifier toute conduite non autorisée sur le marché.

Nous apportons notre contribution à la transparence et au bon fonctionnement des marchés financiers et garantissons l'égalité des chances et de traitement des investisseurs. Toutes les activités de négoce ne peuvent reposer que sur des informations rendues publiques et accessibles à tous. Nous établissons avec le plus grand soin les analyses financières et autres informations sur des instruments financiers ou leurs émetteurs, qui constituent directement ou indirectement une recommandation pour un placement particulier. Les clientes et clients qui prennent leurs décisions de placement sur la base des recommandations de la banque peuvent se fier au fait que l'analyse financière a été réalisée de manière indépendante, impartiale et avec les meilleures connaissances et capacités.

Concurrence loyale

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et nous abstenons de tout comportement frauduleux ou susceptible de nuire à la concurrence. Nous faisons preuve de loyauté, d'honnêteté et d'intégrité dans nos rapports avec notre clientèle, nos partenaires commerciaux, nos concurrents et les autorités. Nous rejetons tout comportement déloyal et portant atteinte à la libre concurrence. Nous respectons la propriété intellectuelle des tiers.

Infractions à nos valeurs et à nos principes d'action

Nous disposons d'une organisation de compliance efficace reposant sur un cadre réglementaire interne systématique, des formations et perfectionnements réguliers, un système de contrôle efficace et des sanctions rigoureuses en cas de faute. Les infractions à nos valeurs et à nos principes d'action peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement. La gravité et la fréquence des infractions sont prises en compte.

La confiance et la crédibilité sont essentielles à nos yeux. Les infractions à nos valeurs et à nos principes d'action, les agissements non autorisés ou tout autre abus ne sont donc pas tolérés. Si une collaboratrice ou un collaborateur a connaissance d'un tel cas, il convient de le signaler à l'échelon hiérarchique supérieur ou au responsable de l'Inspectorat du Groupe (organe de révision interne). Une procédure de déclaration anonyme (whistleblowing) est également prévue à cet effet. Si une personne signale en toute bonne foi l'infraction commise par une autre, aucune sanction n'est bien évidemment à craindre pour elle. En cas de danger de représailles, des mesures sont prises pour protéger la personne à l'origine du signalement.

La clientèle et les partenaires commerciaux peuvent nous transmettre leurs retours et éventuelles réclamations en personne ou par le biais du formulaire de feed-back sur notre site internet. En outre, pour les questions relatives aux services bancaires et financiers, ils peuvent s'adresser à l'Ombudsman des banques suisses, l'instance offrant des services d'information et de médiation à la branche bancaire suisse. Nous prenons les retours au sérieux, analysons nos activités sous cet angle et y donnons accès à notre personnel.